



Précisions : détournement de fond entre époux

Par Visiteur

Bonjour,
je suis marié.. mon épouse depuis 7 ou 8 ans sort de l'argent liquide (environ 50.000 ? en tout !!) de son compte.. qu'elle a ouvert alors que j'étais hospitalisé et sur lequel je n'ai pas de procuration.. (j'ai par contre ses codes d'accès internet).
elle n'a de revenus que les allocations familiales .. environ 700 à 800 ? par mois et le remboursement de SS frais médicaux de toute la famille .. (4 enfants) ..
je compte demander le divorce dans les semaines qui viennent mais je souhaite si possible avant pouvoir prouver ces retraits (j'avais découvert environ 40 000 ? en espèces il y a deux ans mais (je le regrette..) je les ai remis ou je les avais trouvés .. ! et ils n'y sont plus ..
nous sommes mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts..
je suis le seul à travailler dans la famille et règle TOUTES les factures et les impôts et les études (supérieures !) de nos enfants..

merci et bonne journée

Par Visiteur

Cher monsieur,

je compte demander le divorce dans les semaines qui viennent mais je souhaite si possible avant pouvoir prouver ces retraits (j'avais découvert environ 40 000 ? en espèces il y a deux ans mais (je le regrette..) je les ai remis ou je les avais trouvés .. ! et ils n'y sont plus ..
nous sommes mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts..
je suis le seul à travailler dans la famille et règle TOUTES les factures et les impôts et les études (supérieures !) de nos enfants..

Si votre femme n'a pas de revenus, d'où provient donc cet argent ?

Si vous ne le savez pas, alors votre avocat pourra tout à fait demander au juge d'enjoindre à la banque de fournir tous les relevés bancaires. C'est donc à votre avocat qu'il appartient de réunir ses preuves..

Quant à l'argent liquide, s'il n'est jamais apparu sur un compte bancaire, il est quasi-impossible d'en prouver l'existence..

Très cordialement.

Par Visiteur

BONJOUR

merci de votre réponse..

j'ai remarqué qu'une (petite... environ 10.000 ?) partie de cet argent liquide est déposée sur un compte que mon épouse me cache (et dont je connais l'existence par mon propre banquier) ..

si je peux photocopier les relevés en question ou figurent ces dépôts d'espèces.. est-ce une preuve ?

merci et bonne journée

Par Visiteur

Cher monsieur,

j ai remarqué qu'une (petite... environ 10.000 ?)partie de cet argent liquide est déposée sur un compte que mon épouse me cache (et dont je connais l'existence par mon propre banquier) ..

si je peux photocopier les relevés en question ou figurent ces dépôts d'espèces.. est-ce une preuve ?

Oui, c'est tout à fait recevable.

Très cordialement.